

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

---

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES  
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE  
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC27

présenté par  
M. Féron, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

1. Au début de la première phrase de l'alinéa 10, supprimer les mots :  
« établissements ou ».
2. En conséquence, aux alinéas 13, 14 et 16, supprimer les mots : " établissement ou ".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel